

## Communication N° 08 - 2013 au Conseil communal

Séance du 29 mai 2013

**Romande Energie et la Ville de Pully établissent un partenariat pour la réalisation d'installations de centrales photovoltaïques sur des bâtiments communaux.**

Madame la Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Ville de Pully, en collaboration avec Romande Energie, a décidé de promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire communal en produisant de l'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques, conformément à la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne).

Depuis plus de 7 ans, Pully est membre de l'Association Cité de l'énergie. Cela lui a déjà permis de réaliser plusieurs démarches ponctuelles remarquables allant vers une labellisation. Elle doit toutefois faire un dernier pas afin d'obtenir le label Cité de l'énergie.

Dès lors, la Commune s'investit dans le projet de parc solaire Romande Energie - Pully, afin de répondre, à son niveau, au défi énergétique suisse en termes d'énergies renouvelables et de promouvoir ainsi ces dernières sur le territoire communal. La Ville de Pully a donc décidé de valoriser les toitures bien exposées des bâtiments lui appartenant par la pose de panneaux photovoltaïques permettant la production d'électricité.

Dans le cadre du développement de ses projets photovoltaïques, Romande Energie a mandaté une société spécialisée pour la réalisation d'une étude permettant de lister les toits des bâtiments communaux les plus adaptés pour accueillir des installations solaires (cadastre solaire).

Les résultats de cette étude ont démontré que, parmi les bâtiments appartenant à la commune de Pully, ceux ayant les surfaces les plus intéressantes pour la pose de panneaux photovoltaïques sont le collège Arnold Reymond et le collège des Alpes. En outre, ce cadastre sera prochainement mis à disposition des habitants.

Construite par Romande Energie, la première centrale sur le collège des Alpes a été mise en service progressivement entre fin décembre 2012 et février 2013. Ce parc solaire, d'une puissance de 141 kilowatts crête (kWc), permet la production de 145'000 kilowattheures (kWh) d'électricité par année, représentant l'équivalent de la consommation annuelle de 40 ménages. L'électricité produite est valorisée dans le cadre du programme moncarrésolaire.

Ce programme permet aux habitants qui le souhaitent de contribuer à la production d'énergie renouvelable locale en louant une surface d'un ou plusieurs m<sup>2</sup> du parc solaire installé par Romande Energie sur les toits des collèges de Pully.

La location d'une surface d'un m<sup>2</sup> coûte CHF 4.50/mois et permet de produire 155 kWh/an. Cela représente la préparation de 7'500 tasses de café avec une machine à expresso ou la consommation annuelle d'un réfrigérateur de classe A++.

Plus d'informations sur [www.moncarresolaire.ch](http://www.moncarresolaire.ch)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 22 mai 2013